

# **Diocèse de Lyon**

## **Pratiques baptismales pour les enfants de 2 à 7 ans dans le diocèse de Lyon**

---

**enquête pour le Service de pastorale sacramentelle  
du diocèse de Lyon**

---

**avril 2001**

**Decourt Georges**

---

---

## INTRODUCTION

---

### Rappel historique

---

En 1988 le Père Decourtray promulguait des «*orientations pastorales diocésaines pour le baptême des petits enfants* », dont voici des extraits concernant les enfants de 2 à 7 ans :

*2-14 - Le baptême des tout-petits, avant que l'enfant lui-même soit conscient, rassemble en une seule célébration, au lieu de les faire vivre en plusieurs étapes, toutes les dimensions du sacrement. L'enfant aura ensuite à les découvrir et à les ratifier lui-même.*

*3-24 a) - A partir de deux ans. Lorsque l'enfant est en âge de parler, il ne peut plus être traité comme un bébé ; d'autre part, même s'il acquiert déjà une certaine autonomie, il n'en est pas encore à demander lui-même le baptême. On orientera donc toujours les parents des enfants entre deux et sept ans vers le baptême dans le cadre de la catéchèse, avec la proposition d'une première étape : la célébration d'accueil.*

Un premier bilan a été fait de cette réforme en 1992 par le Service de pastorale sacramentelle. La même année les évêques de la région Centre-Est promulguait des «*orientations* » légèrement différentes puisque l'âge limite de baptême était fixé à trois ans, alors que dans le diocèse de Lyon il restait à 2 ans. La Conférence des Evêques de France en 1994 parle aussi de l'âge limite de 3 ans et fait appel à la *prudence pastorale* pour la mise en œuvre des orientations.

Les décrets synodaux du Père Decourtray confirmaient cette réforme.

En 1997, le Père Balland a *pris la décision – pour le moment – de proroger ces orientations parce que le bilan que l'on peut en tirer est favorable.*

En février 2000 le Conseil épiscopal se penchait sur la question des enfants de 2-7 ans. Le Service de pastorale sacramentelle faisait alors des propositions. Le Père Billé décidait de constituer une commission *pour être au plus près de ce qui se passe réellement sur le terrain.* Cette commission doit *décrire la situation actuelle de la pastorale et faire des propositions à l'évêque qui tiennent compte de ce qui se vit, des questions qui se posent et des solutions proposées sur le terrain.*

Pour ce faire la commission a préparé un questionnaire et fait appel à Georges Decourt qui a proposé une enquête en deux temps :

- le questionnaire envoyé au dernier trimestre 2000 à toutes les équipes-baptême du diocèse, comme il était prévu par la commission,
- des entretiens avec les agents pastoraux de 14 lieux choisis au regard des réponses reçues.

Georges Decourt a dépouillé l'enquête par questionnaire en janvier 2001, mené l'enquête de terrain de janvier à mars 2001, donné une première exploitation dans une note orale à la commission le 15 mars et rédigé le présent rapport final pour la rencontre de la commission du 21 avril 2001.

## **Méthodologie de l'enquête**

---

### **Objet de l'enquête**

Les ébauches de bilan et d'évaluation de cette réforme qui ont déjà eu lieu depuis 1992 nous avaient alerté sur le fait que son interprétation différait selon les personnes : ce qui nous a été confirmé par le nombre de réponses écrites inexploitable en raison de confusion de termes de vocabulaire. Par ailleurs la notification des actes et de leur nature était rendue impossible par l'absence de consigne stricte en la matière. Aussi semblait-il indispensable de comprendre pourquoi et de procéder à une enquête qualitative plutôt que quantitative.

L'enquête par questionnaire avait pour but non pas tant de dresser l'état exhaustif actuel des pratiques que d'indiquer les problèmes rencontrés et les solutions apportées par les acteurs locaux (les agents pastoraux ordonnés et laïcs). C'est au vu de ces réponses qu'il a été jugé intéressant de prolonger l'enquête avec quelques lieux pastoraux qui présentaient une approche particulière ou posaient avec acuité les problèmes pastoraux. Par exemple certaines équipes ont modifié leur pratique et il semblait intéressant de connaître leur réflexion. Il ne s'agit donc en aucun cas de l'état des lieux en termes quantitatifs mais d'une enquête sur la manière dont les acteurs locaux abordent la pastorale baptismale des 2-7 ans.

## Enquête par questionnaire

Le dépouillement des 75 réponses au questionnaire (voir annexe 1) ne saurait tenir lieu de bilan, mais il donne quelques indications sur :

### 1. la diversité des pratiques pastorales

- les propositions faites aux parents qui viennent pour leur enfant de plus de 2 ans ne sont pas les mêmes partout,
- la limite d'âge fixée à 2 ans pour différencier les pastorales n'est pas respectée de la même façon partout,

### 2. les problèmes rencontrés

- la pastorale d'ensemble au sein du diocèse est remise en cause dans les faits ainsi que la cohérence pastorale avec les diocèses voisins,
- le suivi des familles s'avère difficile, par exemple en raison de la mobilité des parents, et la limite d'âge engendre des pratiques différentes au sein des fratries (Accueil pour l'aîné, Baptême pour le cadet),
- la réforme de 1988 n'est pas assez connue et manque de publicité.

### 3. des évolutions possibles

- les limites d'âge (2-7 ans) sont remises en cause ici ou là,
- le matériel pédagogique proposé par le diocèse n'est pas utilisé ou parfois critiqué.

Ce sont ces indications qui ont servi de base aux entretiens.

## Entretiens

Il nous a semblé intéressant d'approfondir ces quelques points avec les équipes-baptême et/ou les auteurs des réponses. Les lieux d'enquête ont donc été choisis avec les membres de la commission au regard des réponses apportées au questionnaire. Ces lieux ne sont en rien un échantillon représentatif ni des pratiques pastorales ni des types de population.

Ce sont les prêtres qui ont décidé des conditions de l'enquête locale. En trois lieux, nous avons interviewé le prêtre seul, en quatre lieux les permanents (prêtres, diacres, laïcs), en un lieu l'équipe d'accueil paroissial avec les prêtres, en six lieux l'équipe-baptême avec le prêtre. Sauf en un lieu où il y avait trois hommes, les laïcs des équipes-baptême rencontrés étaient des femmes. Toutes les personnes rencontrées chargées de l'accueil paroissial étaient des femmes.

Comme nous avons eu des entretiens avec des groupes la plupart du temps, nous ne pouvons distinguer de différences d'approche entre ministres (diacres et/ou prêtres) et laïcs chargés de l'accueil paroissial ou des réunions de préparation au baptême.

Nous avons conduit des entretiens dits « semi-directifs » basé sur un questionnaire qui nous aidait à guider l'entretien sans que ce questionnaire soit communiqué à nos interlocuteurs (annexe 2).

Pour comprendre ce qui ressort de cette enquête, il faut se rappeler que l'on n'a interviewé que les agents pastoraux. Ce que l'on sait des parents provient donc des manières de voir et des manières de faire des agents pastoraux. Les comportements des parents tels qu'ils nous sont décrits par ces agents pastoraux doivent se comprendre en fonction aussi des pratiques locales : les relations entre ces comportements et les pratiques pastorales peuvent être en accord, en réaction, en incompréhension... Par ailleurs, l'attitude adoptée vis-à-vis des 2-7 ans par les agents pastoraux découle de la perception qu'ils ont de la réforme de 1988 : par exemple quelle distinction est faite entre les trois propositions, quelles raisons amènent à distinguer les moins de 2 ans des plus de 2 ans...

Les pratiques locales sont à ce titre le produit de l'échange (nous disons en sociologie de l'interaction) entre ce que les parents attendent, la perception qu'ont les agents pastoraux de ces attentes, les indications de la réforme de 1988, la perception de cette réforme par les équipes locales. Cette relative complexité explique en partie des différences d'appréciation et de mise en œuvre de la réforme.

Pour ne pas suggérer une option pastorale particulière, nous parlons généralement de démarche baptismale, de pratiques baptismales ou d'actes baptismaux, pour englober la diversité des pratiques (Présentation, Accueil, Baptême) et des modes de célébration (en une fois ou par étapes), sinon nous parlons de Présentation, d'Accueil, de Baptême, avec une majuscule. Lorsque nous parlons de demande baptême, nous l'entendons au sens le plus large possible de demande de geste religieux sans le spécifier.

Nous commencerons par faire le point sur les situations rencontrées et les problèmes qu'elles entraînent pour la pastorale baptismale, puis nous essaierons d'expliquer cette diversité par la manière dont les uns et les autres ressentent ces situations, ce que nous appelons en sociologie les représentations, enfin nous dégagerons, toujours à partir de nos entretiens, les questions qui sont en débat avec les suggestions recueillies sur nos terrains de l'enquête. Nous ne formulerons pas de recommandations, puisque c'est la commission qui en est chargée.

---

## SITUATIONS

---

Nous avons classé sous six thèmes les situations qui influent sur les pratiques baptismales : ce qui se passe à l'intérieur des familles qui font une démarche baptismale, ce qui se passe dans la population paroissiale, ce qui est fait localement en matière de démarches baptismales à partir de quatre points de vue : ce qu'aujourd'hui on fait dans la paroisse et dans son environnement, ce qu'hier on faisait, ce qui se passe à l'intérieur de l'équipe ou des équipes paroissiales et ce qui se passe dans le diocèse.

---

### La situation intra-familiale

---

#### Le couple

Une demande de baptême s'inscrit dans un parcours familial qui concerne la vie propre du couple :

- La demande d'un acte religieux retardé 2 ans après la naissance de l'enfant provient quelquefois d'un accord enfin acquis au sein du couple sur l'éducation religieuse des enfants ou la nécessité d'un geste religieux dans la petite enfance. Il n'est pas rare que la demande de baptême soit l'aboutissement de difficiles négociations au sein d'un couple non marié ou de traditions religieuses différentes : les propositions du diocèse viennent parfois remettre en cause ce fragile équilibre.
- La demande peut provenir aussi d'un accord plus ou moins subi du couple par rapport aux grands-parents qui font pression pour un baptême. Les propositions diocésaines peuvent soulager le couple en lui ouvrant un espace de liberté et de choix ou bien déséquilibrer le compromis trouvé avec la famille.

#### La fratrie

Une demande de baptême s'inscrit dans un parcours familial qui concerne la fratrie :

- Lorsque la demande concerne deux enfants en même temps, ce qui est fréquent : l'aîné de plus de 2 ans et le bébé, il est difficile de faire comprendre qu'il y aura deux types d'acte pour leurs deux enfants de la même famille.
- Lorsque l'aîné n'est pas inscrit au catéchisme, ce qui est un motif de refus du Baptême des cadets, il n'est pas rare de voir cet enfant être en quelque sorte «sacrifié » pour obtenir le baptême du petit frère : il est inscrit au catéchisme qu'il quittera après quelques mois.
- La disparité des actes n'est explicable dans la plupart des cas que par la négligence des parents ; il sera difficile aux parents de justifier plus tard leur attitude devant leurs enfants : l'un aura à vivre les étapes de son baptême avec quelques exigences pour lui et ses parents, tandis que l'autre en sera dispensé.

## **La situation sociologique des populations locales**

---

### **Différences sociologiques locales**

Il y a une réelle différence entre les paroisses des banlieues sud et est de Lyon et le pays roannais, par exemple. Sans doute peut-on l'expliquer par une plus grande homogénéité des populations, qui se répercute à l'intérieur des couples comme des familles.

Dans certaines banlieues lyonnaises, la population est d'origine ethnique très diverse, les mariages sont relativement rares, les situations de grande pauvreté fréquentes. Des agents pastoraux craignent que le refus du baptême renforce l'absence de reconnaissance sociale des plus démunis socialement, d'autant plus qu'ils ont moins de facilités que les classes moyennes pour argumenter de leur «retard ».

Dans les pays plus traditionnels, le baptême est vu comme une évidence qui ne justifie pas d'explications spéciales : les propositions sont ressenties comme ne les concernant pas vraiment. Toutefois les modes de vie des cantons ruraux ou des petites villes ressemblent de plus en plus à ceux des agglomérations.

### **Les nouveaux parents**

Les jeunes parents, en tous lieux, accordent une telle importance à une naissance, qu'ils ont généralement voulue et qu'ils préparent avec bien plus d'angoisse que les générations précédentes, qu'ils en oublient l'importance des actes religieux, nous disent nos interlocuteurs. Ils se souviennent plus tard du baptême, souvent sous l'influence des grands-parents, et la naissance du second enfant fournit l'occasion de «régulariser » la situation de l'aîné et parfois même des parents non mariés. D'autres, constatant leur retard ou pensant qu'il n'y a pas urgence en la matière, attendront l'entrée en catéchisme pour provoquer une démarche baptismale. Certains semblent attacher guère d'importance à leurs responsabilités éducatrices en matière religieuse et laissent à leur enfant la responsabilité et la décision d'aller au catéchisme.

Ces jeunes parents ont peu de griefs envers l'Eglise catholique, par rapport aux générations antérieures, et peuvent facilement échanger avec les agents pastoraux. Ils sont plus ouverts à la discussion et généralement heureux d'avoir à décider eux-mêmes du type d'acte qu'ils vont accomplir pour leur enfant. Mais souvent ils préfèrent en tout état de cause le Baptême, pour ne pas se distinguer des autres en choisissant un Accueil dont ils comprennent la signification mais trouvent trop exceptionnel ou trop exigeant par la suite.

## **La situation des pratiques pastorales locales**

---

### **Du pluralisme à la concurrence**

La diversité des pratiques pastorales dans une aire géographique donnée tend à cristalliser les oppositions plutôt qu'à les uniformiser, semblerait-il. Ces disparités sont passées sous silence dans les réunions de coordination pastorale. Ce pluralisme semble davantage subi que voulu. Parfois les tensions sont vives et les laïcs sont exacerbés par ces oppositions qui paralysent et dévaluent leur action. La concurrence devient de plus en plus le mode de régulation de la pastorale : elle supprime la concertation qui caractérisait la pastorale d'ensemble.

### **Limite d'âge et limites paroissiales**

Lorsque l'opinion locale a retenu l'existence d'un âge-limite pour le baptême des bébés, un certain nombre de parents viennent pour une première démarche juste avant que leur enfant atteigne l'âge fatidique. Sans cette limite, certains agents pastoraux estiment que les parents attendraient encore plus longtemps.

Lorsqu'ils ont l'habitude de ne pas être stricts sur l'âge, des prêtres voient affluer des demandes de baptême d'enfants de plus de 2 ans. Des parents vont à la paroisse qui convient à leurs désirs, un certain clergé reçoit les parents d'où qu'ils viennent, parfois sans le signaler aux paroisses de résidence. Les limites paroissiales ne semblent plus aujourd'hui un argument pour réguler la pastorale.

## **La situation des pratiques pastorales dans l'histoire locale**

---

### **Antériorité**

Les pratiques pastorales antérieures influent sur les pratiques actuelles. Dans certains lieux la proposition de l'Accueil pour les enfants de plus de 2 ans est entrée dans la pratique depuis près de 30 ans parfois. Lorsque l'habitude est ancrée de célébrer des Accueils et les autres étapes baptismales, il nous a été dit dans les entretiens que l'appréhension vis-à-vis de cette réforme diminue. L'histoire explique en partie la pastorale présente. C'est pourquoi le nombre d'Accueil est plus important là où il y a une continuité de l'action pastorale.

## **Rupture**

La continuité peut être mise à mal avec l'arrivée d'un nouveau clergé soit que celui-ci mette en œuvre la réforme de 1988 qui n'était pas encore appliquée, soit qu'il en modifie certaines données comme par exemple l'âge-limite. Dans ces circonstances il y a parfois une rupture avec l'équipe-baptême. Nous avons noté qu'en plusieurs lieux agent pastoral ou membres de l'équipe-baptême ont du démissionner devant les changements du clergé.

## **La situation de l'équipe pastorale locale**

---

### **Cohérence de l'équipe pastorale**

Le nombre et la diversité des personnes qui participent à la réception des demandes des parents entraînent parfois des différences d'appréciation sinon d'orientation. Les entretiens collectifs que nous avons conduits ont permis d'apprendre ainsi que telle personne qui assure les permanences a une attitude différente de celle des membres de l'équipe-baptême. Les options pastorales, dans la mesure où les personnes chargées de les mettre en œuvre sont multiples et parfois mal informées ou d'options légèrement différentes, sont peu perceptibles et pas très claires. Le prêtre peut alors se sentir en position d'arbitre ou d'animateur davantage que de promoteur d'une orientation qu'il n'a pas les moyens de faire appliquer.

### **Rôle du prêtre**

En revanche le rôle du prêtre apparaît précisément pour gérer la démarche baptismale des plus de 2 ans. Lorsqu'il y a une demande de baptême après 2 ans, les laïcs renvoient généralement au prêtre qui assurera l'échange avec les parents et la préparation de la célébration. Celle-ci sera séparée des célébrations communautaires de Baptême et restera familiale. En plusieurs lieux d'enquête les laïcs avouent manquer d'arguments pour convaincre les parents de préférer l'Accueil au Baptême.

## **La situation du diocèse**

---

### **Changement diocésain**

Les agents pastoraux, prêtres et laïcs, qui depuis plusieurs décennies tentent de convaincre les parents de leurs responsabilités dans la transmission de la foi, ont l'impression d'une remise en question de leur travail pastoral : à leurs yeux les responsables du diocèse semblent vouloir modifier les acquis de la réforme de 1988 et épouser les facilités du temps pour contenter le maximum de personnes. Ils s'interrogent : y a-t-il une situation nouvelle qui nécessite une réflexion sur cette réforme ? la nouveauté viendrait-elle d'une nouvelle génération de parents ou d'une nouvelle génération d'agents pastoraux (prêtres, laïcs) ? la nouveauté est-elle à chercher du côté d'un renoncement devant les difficultés ?

Un sentiment d'échec et de lassitude apparaît chez plusieurs prêtres. Des prêtres constatent qu'autrefois ils étaient plus rigoristes mais qu'aujourd'hui ils ne peuvent plus risquer d'aller jusqu'à la rupture avec les parents en cas de refus de baptême, mais ils ne nous en ont pas dit les raisons.

Plusieurs parlent aussi d'une réforme qui est passée en force, sans concertation suffisante pour être admise et donc mise en œuvre de manière cohérente par les prêtres et les autres agents pastoraux.

### **Isolement diocésain**

Le fait que le diocèse de Lyon ait accompli une réforme de manière isolée dans le paysage français pose problème aujourd'hui où les familles sont relativement mobiles et vont d'un département à l'autre, par exemple en Saône et Loire ou dans l'Ain. Cette situation dévalue toute action pastorale : et celle des opérateurs de la réforme lyonnaise jugée trop rigoriste, intellectuelle, éloignée des gens, et celle du clergé des paroisses voisines qui accepte toute demande et n'accorde pas d'attention aux raisons réelles de la démarche des parents.

Plusieurs prêtres pensent que cette réforme concerne les populations françaises des grandes villes et que les familles d'origine antillaise ou africaine ne peuvent la comprendre. Mais nous avons rencontré un prêtre africain en ministère dans le diocèse qui pratique dans son pays une pastorale bien plus exigeante qu'ici. Il est donc difficile d'argumenter valablement à ce plan.

---

## REPRESENTATIONS

---

Dans ces interactions locales se rencontrent des manières de voir (des représentations) différentes de la pratique baptismale. Elles sont souvent en opposition les unes aux autres et relèvent de théologies sacramentaires bien distinctes.

### Deux axes de signification

---

Des multiples façons de parler des sacrements, de la naissance, de l'Eglise, etc., nous pouvons retenir certains éléments. En les regroupant selon deux axes, nous avons cherché à en donner une vue plus compréhensible, au risque de les caricaturer pour être plus clair. Les actes baptismaux :

- sont des actes qui ressortent de la volonté des sujets ou qui s'inscrivent dans une évidence sociale,
- sont des actes qui s'inscrivent dans des rapports sociaux ou qui ressortent du rapport des sujets à la foi ecclésiale.

Il faut comprendre ce qui suit comme des tendances. On pourrait dire que les sacrements sont vécus et présentés plutôt comme ceci ou plutôt comme cela. Seules des positions extrêmes, que nous n'avons jamais rencontrées, seraient nettement définies et seules les théorisations justificatives des pratiques auraient une cohérence que nous ne voyons presque jamais dans les pratiques pastorales enclines à davantage de souplesse. Toutefois ici ou là de telles positions, théoriques et pratiques, peuvent exister ; nos interlocuteurs nous en ont parlé mais nous n'avons pas enquêté dans ces lieux.

### Axe volonté / évidence

**Les actes baptismaux sont vécus comme une évidence.**

Cette représentation apparaît dans plusieurs discours. Ces actes, nous dit-on, sont pour les parents :

- un départ, un bagage pour la vie ; ainsi l'enfant aura tout pour plus tard ; l'âge de réception du sacrement importe peu, ce qui compte c'est d'avoir accompli l'acte en début de vie (entre 0 et 3 ans),

- un droit pour tout enfant ; quel que soit l'âge, dès que les parents y pensent, l'enfant doit pouvoir être baptisé, sans qu'il y ait pour autant de devoirs attachés à ce droit,
- un fait social communément partagé ; des parents croient que tout le monde fait baptiser, que la réflexion n'est pas nécessaire en religion.

Cette représentation pointe aussi dans la pratique ecclésiale qui semble renforcer cette évidence :

- on explique longuement ce qu'est l'Accueil alors que le Baptême est censé être compris sans explication,
- les exigences pratiques pour les parents pour un baptême de bébé (réunions de préparation) sont moindres que pour un baptême d'enfant en catéchisme ; d'ailleurs des parents trouvent que l'Accueil complique trop leur existence.

Les personnes qui parlent ainsi ne comprennent pas toujours pourquoi il faut s'interroger sur les motivations sous-jacentes à ces actes et sont surprises que les agents pastoraux veuillent argumenter. La foi n'est pas du domaine de la raison, pourrait-on dire à la limite. D'ailleurs certaines équipes-baptême mènent la discussion non pas à partir de discours bien articulés mais à partir de photo-langages évoquant des manières de voir pour qu'apparaisse le ressenti plutôt que le bien pensé. C'est une façon de mettre en évidence ce qui se cache sous cette approche des actes baptismaux.

### **Les actes baptismaux sont vécus comme un acte volontaire.**

Cette représentation se repère dans plusieurs approches où les agents pastoraux disent que l'acte baptismal apparaît comme :

- la manifestation de la responsabilité des parents ; le don de la vie, l'inscription dans une tradition religieuse ont été voulues par eux, et cette parentalité semble davantage une responsabilité affirmée que la vie maritale où chaque membre du couple semble ne rester responsable que de lui-même ; souvent d'ailleurs ces parents ne sont pas mariés ; de jeunes parents estiment que leur responsabilité est plus grande vis-à-vis de leur enfant que vis-à-vis de leur couple : « *la naissance est un don de Dieu, le mariage est une affaire humaine* ».
- la manifestation d'une stabilisation du couple, par exemple après les temps mouvementés du divorce et du remariage, au sein des familles recomposées où les fratries ont à fusionner, après le temps des relations sociales éclatées par le travail ou le changement de domicile.

Cette représentation, nous la voyons présente dans deux autres manières de parler, lorsque l'acte baptismal est présenté par des parents comme :

- la conséquence d'un choix confié à l'enfant lorsqu'il sera en âge de comprendre ; paradoxalement ce sont à la fois des couples très convaincus de l'importance de la confession de foi qui souhaitent que leur enfant accomplisse ce choix et des parents peu convaincus qui laissent à leur enfant le soin d'accomplir un choix qu'eux-mêmes ne sentent pas capables d'assumer pour eux-mêmes, par exemple en refusant le sacrement de mariage ou même le mariage civil,
- la conséquence d'un choix réfléchi de leur part ; ces parents participent activement aux réunions de préparation, savent qu'ils auront à choisir entre Accueil et Baptême, trouvent les mots pour exprimer publiquement leurs motivations ; certains font une demande après avoir cheminé dans leur réflexion commune et leur enfant peut avoir alors plus de 2 ans.

Cette représentation se traduit en gestes précis : temps de réflexion, positionnement affirmé des parents pour justifier leur demande d'acte baptismal pour leur enfant, prise de parole publique, rédaction de texte, accompagnement du cheminement de leur enfant... Elle trouve chez les agents pastoraux des attitudes correspondantes : livret d'accompagnement, proposition de textes différenciés pour exprimer les motivations, insistance sur le caractère décisionnel de cette démarche...

## **Axe geste social / geste de foi**

### **Les actes baptismaux sont vécus comme actes de foi.**

Cette manifestation de la foi prend plusieurs formes : celle d'une profession de foi que les parents veulent transmettre à leur enfant, celle d'une entrée dans une démarche de foi et/ou une communauté de foi. Elle est sous-jacente aux discours où l'on dit que l'acte baptismal :

- manifeste un cheminement des parents, une mise en route, pour redécouvrir leur foi au moment où ils entrent en responsabilité éducative,
- s'inscrit dans le temps avec l'Accueil célébré en fin d'eucharisties dominicales juste avant le Baptême qui suit la messe, avec l'Accueil vécu comme une entrée dans la démarche baptismale et non comme une alternative au Baptême, avec des étapes marquées clairement pour les enfants en catéchisme,
- montre la volonté de parents de faire vivre à leur enfant la foi au Christ au sein de la communauté ecclésiale.

La réforme de 1988 est construite autour de cette représentation dominante dans la fidélité aux orientations du Concile de Vatican II. Ainsi réunions de préparation, prises de parole des parents au cours des célébrations, rencontres post-baptismales ont été les innovations pastorales en la matière de ces dernières décennies.

### **Les actes baptismaux sont vécus comme acte social.**

Des parents et des agents pastoraux vivent la démarche baptismale comme un moment dans une histoire où comptent en premier les relations sociales nouées entre les uns et les autres. L'acte baptismal :

- découle naturellement de la proximité de lien entretenu avec le clergé dans la vie de quartier, au sein de mouvements de jeunesse ou d'œuvres comme l'école catholique...
- s'inscrit dans un unanimisme social puisque le baptême montre que l'on est comme les autres et renforce la cohésion d'une population,
- protège l'enfant vis-à-vis de dangers qu'il pourrait courir dans le monde ; celui-ci est mis à l'abri sans être mis à l'écart ni se distinguer des autres par une profession de foi solennelle,
- célèbre un moment de la vie de famille dans un monde très mobile ; c'est ainsi que la date de la célébration dépend des disponibilités de la famille et non de celles de la communauté ecclésiale et de ses responsables.

C'est au cœur de la relation humaine que peut prendre sens le geste religieux : « *quand les rapports humains sont justes, quand les gestes sont justes, il y a quelque chose* ». Nous avons constaté que cette représentation traverse diverses sensibilités religieuses, parfois apparemment contradictoires et se retrouve au cœur d'options pastorales qui semblent assez éloignées les unes des autres. Plusieurs soulignent que l'important, c'est l'image que l'on donne d'une Eglise ouverte à tous, pas trop exigeante pour ne pas rebuter les simples gens. L'Eglise a un rôle social de rassemblement pas tellement autour de vérités de foi, aujourd'hui peu ancrées dans les mentalités, ni autour de conduites morales, jugées parfois trop contraignantes, mais plutôt pour la joie (de la naissance, du baptême) ou la compassion (du deuil, de la pauvreté). L'Eglise accompagne la vie sociale.

C'est souvent chez ces personnes, parents et agents pastoraux, qui vivent le Baptême comme l'expression d'un type de relation aux autres, que la proposition de l'Accueil peut être vécue comme :

- une exclusion sociale de l'Eglise puisque le Baptême sera différé dans le temps, alors qu'ils se représentent le Baptême avant tout comme une entrée dans l'Eglise et non comme une profession de foi,
- un ersatz du Baptême, appelé faux-baptême, baptême sec, un substitut du baptême accompli en attendant l'âge requis et non point comme une étape de la démarche baptismale.

Le paradoxe est que l'Accueil témoigne pour eux d'une Eglise peu accueillante. D'ailleurs, alors que la célébration de Baptême est généralement collective amorçant une dimension communautaire de la foi, celle de l'Accueil est séparée et vécue au sein de la seule famille. Cette différence de traitement peut donner à penser que le Baptême seul a une véritable signification ecclésiale.

## **Deux théologies sacramentaires**

---

Progressivement nous voyons se dessiner deux options théologiques dans ces représentations inscrites au cœur des pratiques baptismales. La réforme de 1988 est sur ce point ambiguë.

### **Intervention de Dieu dans la vie des hommes**

- Une théologie où la grâce de Dieu intervient dans la vie humaine, en un moment et un lieu donnés, en l'occurrence lors du geste baptismal proprement dit. C'est la théologie de *l'hic et nunc*, de l'efficacité liée à un geste et/ou une parole, de *l'ex opere operato*, qui s'intéresse davantage au moment sacramentel qu'à la démarche sacramentelle. L'Accueil est alors un préliminaire au Baptême, non nécessaire, qui a surtout une vertu pédagogique.

### **Manifestation de Dieu au cœur des hommes**

- Une théologie où la grâce de Dieu se manifeste au cœur de la vie humaine, au cours du temps, de manière diverse et variée. C'est une théologie dite épiphanique de la grâce qui se révèle présente dans la vie des hommes. La pastorale de cette théologie est dite catéchuménale. Ainsi la notion de baptême par étapes suppose une temporalité large et non l'instantanéité, une progressivité et non la loi du tout ou rien. On parle dès lors de démarche baptismale pour englober les multiples aspects d'un parcours que l'on trouve d'ailleurs inscrit dans le rituel du baptême des enfants en âge scolaire et celui des adultes. On a trace aussi de cette théologie temporalisée dans l'ordination aux ministères où il y a des étapes successives, dans des rites pénitentiels où la réparation précède l'absolution. L'Accueil est ainsi présenté comme le premier moment du sacrement baptismal.

## **Ambiguïté de la réforme de 1988**

---

La compréhension de cette seconde conception théologique qui structure la réforme de 1988 est brouillée pour plusieurs raisons.

- La Présentation, qui ne ressort pas de la démarche baptismale, est proposée en même temps que l'Accueil et le Baptême, alors qu'elle est d'un autre ordre : il s'agit d'un geste religieux qui n'implique aucune démarche

de foi chrétienne ni d'entrée dans la communauté du Christ. Ainsi voit-on des agents pastoraux (laïcs et prêtres) confondre dans les entretiens Présentation et Accueil ou ne pas proposer la Présentation dont ils ne comprennent pas le sens.

- L'Accueil est proposé comme une alternative au Baptême, et cette attitude montre qu'il n'y a pas d'étapes dans la démarche baptismale puisque l'Accueil devient facultatif alors qu'il est le premier temps du rituel même lors du baptême célébré en une seule fois.
- Le texte de la réforme de 1988, aux dires de certains, donne à penser que les trois propositions mesurent des degrés de foi, exprimées par trois types de profession de foi : du très peu (Présentation) ou suffisamment argumenté (Baptême). Mais la pratique de l'Accueil montre que celui-ci exprime aussi bien une forte qu'une faible conviction chrétienne des parents.
- Il existe d'autres raisons extérieures à la Réforme de 1988 qui en explique l'ambiguïté comme le bouleversement de l'ordre des sacrements de l'initiation chrétienne : la Confirmation étant célébrée aujourd'hui dans le diocèse après l'admission à l'Eucharistie. Mais cette confusion ne date pas de cette décennie. Lorsque le sacrement de confirmation était célébré tous les trois ou quatre ans dans les paroisses, certains enfants étaient déjà confirmés après leur communion qui avait lieu vers 12 ans. Lorsque le pape Pie X insista pour que les enfants accèdent à l'Eucharistie dès le début du catéchisme, la Confirmation fut célébrée ultérieurement, la communion à 12 ans devenant « solennelle », prélude d'une Profession de foi doublant le sacrement de Confirmation.
- La logique sacramentelle est mise à l'épreuve aussi pour quelques autres sacrements qui, pour autant n'ont pas fait l'objet de réforme dans notre diocèse comme le baptême des petits enfants.
  - Le sacrement des malades en hôpital, où les aumôniers laïcs s'inscrivent dans une démarche sacramentelle qui ne trouve pas encore de fin logique, ils reçoivent des aveux, portent la communion, mais ne peuvent donner ni l'absolution ni l'onction, qui sont vécues à d'autres moments et avec d'autres agents pastoraux ordonnés.
  - Le sacrement de mariage qui suit l'institution civile en France ou en tient lieu dans d'autres pays, précédait récemment encore la consommation physique, la mise en ménage, et évidemment la naissance des enfants ; aujourd'hui il peut être célébré dans un ordre tout différent de ces étapes-là autrefois vécues dans la même journée et aujourd'hui dans une temporalité très élargie. L'Eglise n'a pas pour autant entamé de réforme à ce sujet ni établi d'exigences particulièrement contraignantes.

---

## QUESTIONS EN DEBAT

---

Plusieurs questions ont été soulevées au cours des entretiens et plusieurs suggestions ont été formulées. Elles ne sont pas homogènes, et parfois même totalement contradictoires, puisqu'elles dépendent des représentations de chacun, de ses références théologiques et de ses options pastorales. Or, elles démontrent une grande diversité et ne sont pas toujours très clairement définies. Nous avons essayé de les synthétiser sous quatre thèmes :

- aller vers davantage de cohérence pour l'âge-limite des baptêmes de petits enfants,
- assurer un meilleur suivi de la démarche baptismale,
- adapter des rituels aux âges de l'enfance,
- affirmer plus nettement la réforme de la démarche baptismale des petits enfants.

---

### ALLER VERS DAVANTAGE DE COHERENCE POUR L'AGE LIMITE DES BAPTEMES DE PETITS ENFANTS

---

Depuis 1998 dans le diocèse, 1992 dans les diocèses de la région apostolique, un âge a été fixé pour déterminer le type de démarche baptismale approprié. Les arguments pour déterminer cet âge gagneraient à être affinés. La pratique des agents pastoraux en contact direct avec les parents qui ont leur propre argumentation peut éclairer sur ce point. Voici quelques-uns des arguments employés par les agents pastoraux pour convaincre les parents, que nous avons notés au cours des entretiens.

#### L'âge de l'autonomie de l'enfant

Lorsque l'enfant marche, tous reconnaissent qu'il acquiert une autonomie par rapport à l'adulte : il n'a pas besoin d'être porté, ce qui a son incidence pour l'ondoiement lui-même : l'enfant viendra-t-il de lui-même ou devra-t-il être maintenu au-dessus de la cuve baptismale ?

L'enfant marque cette autonomie en maniant facilement le «non » : plusieurs soulignent que ce refus d'être ondoyé par des enfants, proclamé fort dans l'église, provoque un malaise ressenti par tous et de manière forte par le ministre. Peut-on contraindre l'enfant qui ne comprend pas ?

Cette autonomie permet à l'enfant d'entrer à la maternelle : il quitte le giron familial pour entrée en société. Le principe de critères requis pour une certaine socialisation semble acquis, mais lesquels au sein de l'Eglise ?

Cette autonomie souligne que l'enfant acquiert une réelle personnalité mais n'a pas encore les mots pour la dire et on ne peut vérifier qu'il a compris certaines notions : il acquiert des comportements, mais l'adulte ignore s'il comprend tout ce qu'on lui dit. Comment communiquer avec cet enfant ?

Pour plusieurs cette autonomie n'est pas acquise à 2 ans, mais bien plus tôt. En conséquence, il conviendrait moins de demander l'âge, mais d'examiner certains critères : si l'enfant marche tout seul, comme on exige qu'il soit propre pour entrée en maternelle, s'il connaît la personne de Jésus, la maison des amis de Jésus...

### **La période de latence 2-7 ans**

Plusieurs font remarquer que considérer l'enfant de 3 ans comme celui de 6 ans n'a pas grand sens. Il y a des tranches d'âge plus significatives que 0-2, 2-7, et au-delà. Certains proposent de distinguer les 0-2 ans, 2-4, 4-6, plus de 6 ans.

Aussi conviendrait-il de proposer des étapes selon ces âges, mais ne pas attendre 7 ans pour entamer un deuxième temps dans la démarche baptismale. On parle de l'âge métaphysique vers 4-5 ans, l'âge où l'enfant pose des questions sur les origines, le pourquoi des choses, etc. Des propositions pourraient être adaptées à ce stade de son développement sans que les entretiens apportent beaucoup d'éléments sur ce point, sinon un rite autour de l'*effata*.

### **Le changement d'âge-limite**

Même ceux qui tolèrent de baptiser jusqu'à 3 ans ne voudraient pas que l'on modifie la limite d'âge fixé à 2 ans : ce serait, disent-ils, le laisser-aller et l'abandon d'exigences envers certains parents qui ne prêteraient plus attention à la nécessité d'inscrire leur enfant assez tôt dans une démarche baptismale. En fait ils proposent d'afficher l'âge limite de 2 ans et de garder une marge d'adaptation négociable.

Plutôt donc que de pointer un âge, il conviendrait d'examiner au cas par cas pour déterminer le degré d'autonomie de l'enfant et sa capacité de compréhension des faits religieux. Un enfant qui a toujours accompagné ses parents aux eucharisties dominicales aura sans doute une approche particulière de «la maison de Jésus», de la personne de Jésus, des gestes religieux, que n'aura pas un enfant qui n'a jamais vécu et ressenti ces éléments de la foi chrétienne.

## **ASSURER UN MEILLEUR SUIVI DE LA DEMARCHE BAPTISMALE**

---

La plupart des équipes-baptême ont essayé diverses propositions, avec plus ou moins de réussite, pour les parents et leurs enfants.

### **Eveil à la foi**

Le suivi adapté aux 2-7 ans est l'Eveil à la foi que proposent la plupart des agents pastoraux. Mais tout dépend de la manière dont il est organisé.

- Si ce sont des parents qui forment des groupes de discussion et de prière quelque peu fermés pour maintenir des liens de proximité et une continuité de la démarche, ces groupes vivent généralement quelques années et disparaissent avec la maturité des enfants.
- Si ce sont des rassemblements occasionnels ouverts à tous, ils perdurent mais sans trop d'approfondissement.

Généralement cette proposition est faite dès les rencontres de préparation des célébrations baptismales et connaît quelque difficulté pour être organisée de manière stable.

### **Fête des baptisés**

Sous diverses formes, des rencontres sont organisées avec des parents qui ont fait baptiser ou accueillir leurs enfants en bas âge. Avec des succès divers, ces initiatives marquent un rappel, annuel souvent, de la démarche baptismale, sans beaucoup d'approfondissement non plus. Cette initiative a réussi là où l'invitation à cette fête a été portée par les pratiquants du dimanche à leurs voisins concernés. Ce rassemblement s'inscrit dès lors dans des relations sociales de proximité : ce qui peut faciliter la démarche des parents.

### **Messes des familles**

Les parents sont invités à des messes paroissiales davantage préparées pour tenir compte des enfants, offrant aux parents un moyen de scander l'initiation chrétienne de leurs enfants au sein de la communauté ecclésiale. Ces messes manquent de spécificité pour être considérées comme une démarche de suivi post-baptismal.

## **Livret de catholicité**

La proposition a été faite de donner à chaque accueilli ou baptisé un livret personnel où sont notifiés les actes de son initiation chrétienne. Dans certains lieux sont portées sur ce livret les motivations des parents lors des célébrations en bas âge de l'enfant, pour que celui-ci découvre plus tard pourquoi ses parents ont fait la démarche d'Accueil ou de Baptême pour lui.

Il conviendrait de capitaliser les expériences des uns et des autres en analysant leur réussite et leur échec. A cet égard, plusieurs succès semblent liés au fait que ce sont des parents qui ont préparé ensemble la célébration de l'Accueil ou du Baptême qui animent ensuite ces rencontres : les paroisses de Francheville et de Bron pourraient être sollicitées pour présenter leurs démarches de suivi. Le service de pastorale sacramentelle devrait pouvoir collecter et diffuser ces réussites, avons-nous plusieurs fois entendu.

## **AFFIRMER PLUS NETTEMENT LA REFORME DE LA DEMARCHE BAPTISMALE DES PETITS ENFANTS**

---

Il y a trois types de demandes qui ont été faites afin que la réforme de 1988 ne soit pas *bradée*, pour reprendre les termes du Père Billé, mais au contraire confirmée.

### **Donner des règles officielles à cette démarche**

Actuellement il ne semble pas exister de consignes précises pour l'administration des étapes du baptême. Les Accueils sont enregistrés séparément des Baptêmes ou sur le même registre, envoyés à l'Archevêché ou non, avec un double pour les familles ou pas. Les archives diocésaines sont dans l'incapacité de savoir qui a accompli la première étape du baptême et dans quelle communauté.

A l'entrée au catéchisme, on n'a pas les moyens de connaître les étapes que l'enfant a déjà accomplies, les parents étant très souvent ignorant en la matière, faute de traces gardées soit dans les registres soit dans un carnet personnalisé.

La réforme gagnerait à être bien administrée avec des registres adaptés pour garder trace de la démarche baptismale de l'Accueil jusqu'au Baptême.

## **Donner davantage de publicité à cette démarche**

Si en 1988 une large publicité a été faite à cette réforme, depuis il n'en a plus été question. Beaucoup semble en avoir oublié les données, paroissiens du dimanche, membres des conseils pastoraux et même catéchistes bénévoles. Or, toute réforme a besoin de temps pour s'implanter dans les mentalités et les pratiques : on le sait avec les réformes liturgiques initiées par le Concile de Vatican II qui ne sont pas encore toutes entrées dans les faits, par exemple le rituel pénitentiel de Paul VI du 2 décembre 1973. Certaines paroisses pratiquent l'Accueil depuis une trentaine d'années et pourtant toutes les familles du lieu n'en sont pas clairement informées. Aux dires de plusieurs, il conviendrait de reprendre la communication sur cette réforme à plusieurs niveaux :

- assurer régulièrement le rappel et faire le point sur cette démarche dans les eucharisties dominicales, les bulletins paroissiaux, certains magazines grand public, par des interventions des équipes-baptême, de l'évêque...
- célébrer les étapes baptismales (Accueil, étapes en âge de catéchisme) au sein des assemblées dominicales avec témoignages des parents, pour les visibiliser,
- rééditer un nouveau document d'information pour tout public,
- faire célébrer ces étapes de temps à autre par l'évêque lui-même dans une opération médiatisée, comme pour les baptêmes d'adultes ou certains moments forts diocésains.

## **Parvenir à une pastorale cohérente**

Les argumentations données par les agents pastoraux aux parents ne peuvent convaincre si la pratique de paroisses ou de diocèses voisins les contredisent. Certes les mentalités diffèrent selon les lieux, mais l'Eglise ne peut pas faire tout et son contraire, au risque de donner à penser qu'elle n'attache aucune importance aux gestes qu'elle pose et à leurs significations. En ce domaine comme en d'autres l'adaptation aux situations locales masque souvent une absence de convictions et une insuffisance de réflexion commune.

Si cette réforme paraît mauvaise, il conviendrait, disent quelques-uns, de l'annuler plutôt que la détourner de son objet, mais beaucoup souhaitent qu'on l'améliore et donc que l'on n'en dénature pas l'esprit. Plusieurs craignent que des modifications minimales, comme la fixation d'un âge-limite, montre que l'on abandonne plusieurs des raisons qui ont conduit à cette réforme :

- les gestes de l'Eglise ont un sens et une importance vitale pour ses membres,
- la foi suppose le libre acquiescement des fidèles,
- l'appartenance à l'Eglise connaît des stades diversifiés en fonction de l'âge et des convictions de chacun.

A cet égard, il est demandé que la Conférence des Evêques de France puisse élaborer un argumentaire de cette réforme pour aider les agents pastoraux à conduire une pastorale cohérente sur l'ensemble du territoire français.

## **ADAPTER DES RITUELS AUX AGES DE L'ENFANCE**

---

### **Incohérences**

**Il semble régner un grand flou dans les gestes baptismaux** : signation qui est reprise dans le rituel en âge scolaire, imposition des mains, remise d'un bâton de pèlerin, baptême sur les mains et non la tête pour les enfants de plus de 2 ans, utilisation des huiles pour leur parfum... Certains prêtres sont embarrassés devant la pauvreté du rituel de l'Accueil qui n'a pas acquis son autonomie d'étape originale dans la démarche baptismale : c'est une raison qui leur ferait hésiter à le proposer. Le rituel d'Accueil proposé par le Service de pastorale sacramentelle ne semble pas connu.

**Entre le premier geste de l'Accueil vers 2 ans et l'entrée en catéchisme**, il n'y a pas de rituels qui marquent l'évolution de l'enfant dans la foi ecclésiale. Une demande est faite en ce sens de mieux marquer les étapes afin que les parents se sentent impliqués dans la démarche baptismale, d'autant plus qu'ils auraient pu ressentir l'Accueil comme un refus d'entrer dans l'Eglise.

Les pratiques baptismales actuelles sont marquées par une certaine **incohérence théologique** qui en affaiblissent les arguments. La réforme de 1988 propose, pour les moins de 2 ans, soit l'Accueil puis le Baptême soit le baptême sans étapes avec le rituel de Paul VI adapté à cet âge, et, pour les plus de 2 ans, uniquement l'Accueil puis le Baptême. L'Accueil est ainsi facultatif dans un cas, obligatoire dans l'autre. Cette absence de clarté ne peut que rendre plurivoque la signification des gestes baptismaux. C'est la conviction des parents qui détermine le type de rituel adopté, c'est-à-dire en fait bien souvent leur insistance auprès des agents pastoraux pour faire baptiser leur enfant davantage que leur approfondissement spirituel.

### **Rituel baptismal par étapes**

Plusieurs proposent que la démarche baptismale soit vécue par étapes **en distinguant nettement l'Accueil du Baptême** : par exemple une célébration d'Accueil dès que les parents font une démarche pour leur enfant, suivie de la participation des parents à des réunions de réflexion, puis la célébration du Baptême. Selon les âges les enfants seraient associés au temps de réflexion. Le modèle du rituel en âge scolaire est proposé comme exemple de démarche baptismale cohérente, qui associe enfants et parents.

Il conviendrait dans ce cas, disent certains, d'abandonner l'alternative proposée par la réforme de 1988, Accueil ou Baptême. D'autres souhaitent des étapes intermédiaires entre l'Accueil et le Baptême ; le mode de préparation serait différent selon les étapes célébrées. Certains proposent de ne célébrer en bas âge que l'Accueil, pour réserver les autres étapes soit dans la période de latence (4-7 ans) soit au catéchisme.

Certains proposent en conséquence **des rituels adaptés aux âges de la vie** : par exemple 0-2 ans, 2-4 ans, 4-7 ans, 7-12 ans, adolescents, adultes. La question de l'âge-limite ne se poserait plus puisque tout le monde serait engagé dans une démarche baptismale scandée par des étapes adaptées à chaque âge. On insiste sur le fait que ne rien célébrer de la démarche baptismale entre 2 et 7 ans, sinon dans une initiation à travers l'Eveil à la foi, ne respecte pas la maturation spirituelle possible de l'enfant ni le cheminement possible de ses parents dans la foi.

On a parlé de reprise des anciens rites, plus ou moins escamotés dans le rituel de la réforme de Paul VI dont l'objectif était, rappelons le, de donner plus de cohérence au rite baptismal des bébés. Si l'on veut retrouver des étapes ritualisées dans la démarche baptismale, on pourrait par exemple reprendre le rite de l'entrée dans l'église (à la porte, avec le dialogue par questions-réponses), le rite de l'effata (huile des catéchumènes sur les organes sensoriels pour signifier l'ouverture aux dimensions spirituelles à «l'âge métaphysique » de l'enfance), le changement de couleur liturgique (violet-blanc) au moment de la prise de conscience du mal, le rite du sel peut-être, etc.

L'Accueil demeure, en tout état de cause pour certains, la seule proposition possible au sein de familles séparées par les convictions religieuses (chrétien et non chrétien) ou de couples qui fuient l'engagement (couples qui choisissent le baptême pour leur enfant alors qu'ils annoncent que l'enfant choisira d'aller ou non au catéchisme ou qu'eux-mêmes refusent de s'engager dans le mariage).

Plusieurs appels sont lancés au Service de pastorale sacramentaire pour recueillir les expériences locales et proposer des rituels adaptés aux diverses situations. Par exemple, une célébration où l'on accueille et baptise pour ne pas séparer la fratrie, une célébration où des membres de l'équipe-baptême aient leur place, une célébration où l'assemblée puisse réellement participer en jouant son rôle...

---

## CONCLUSION

---

### L'application de la réforme de 1988

---

La réforme initiée en 1988 n'a pas été appliquée avec rigueur dans la décennie écoulée. Nous en voyons plusieurs explications.

Une incertitude semble avoir toujours existé sur le maintien de ses orientations, en partie du fait des changements d'évêques dans le diocèse, auxquels on demande dès leur arrivée de les confirmer, alors qu'ils viennent de diocèses où ils n'avaient pas forcément la même pastorale.

Les raisons qui ont poussé à cette réforme sont largement perçues comme valables, mais mal évaluées dès l'origine par des personnes qui n'avaient pas une grande pratique de la pastorale baptismale.

Les ratages initiaux dans la communication de cette réforme et l'absence de publicité officielle par la suite n'ont pas aidé à combler les différences de point de vue entre agents pastoraux et parents. Il s'ensuit un certain renoncement, ici ou là, à se battre pour appliquer une pastorale qui n'a pas les soutiens nécessaires pour être efficace.

### Le changement de contexte

---

Depuis plus de vingt ans, la vie ecclésiale ne semble plus marquée par un approfondissement des convictions chrétiennes individuelles mais davantage par la manifestation collective des attachements religieux. La communauté ecclésiale repose désormais moins sur l'adhésion que sur l'unanimité : il importe davantage de faire que de penser, de faire baptiser que de savoir pourquoi. Une distorsion peut grandir au sein des communautés ecclésiales entre sensibilités différentes, pastorales différentes, modes de construction de la sociabilité catholique différents.

La réforme de 1988 se voulait être une tentative de conciliation d'attitudes chrétiennes et religieuses différentes à travers des rites différenciés. La prise en compte de ces différences peut sans doute se vivre d'autres manières. Les rassemblements autour de la personne physique du pape en sont un exemple, puisque l'on ne demande pas les motivations qui conduisent les uns et les autres à participer à ce mode pastoral. Les enquêtes conduites à ce sujet révèlent une large palette d'attitudes alors que le comportement est identique. Il y a plusieurs significations vécues de ce type de rassemblement.

La question sous-jacente au travail d'enquête qui nous a été demandé est celle-ci : doit-on organiser au sein de l'Eglise catholique des positionnements différenciés ?

- Si oui, quels seraient les critères de différenciation et quelles seraient les traductions pratiques de cette différenciation ?
- Si non, peut-on penser et vivre un même sacrement de manière plurivoque ? jusqu'à quel point peut-on accepter cette diversité de significations attribuées aux mêmes paroles et aux mêmes gestes ?

## **Deux orientations**

---

Deux théories se distinguent pour organiser la diversité que nous avons rencontrée sur le terrain de la pastorale quotidienne :

- séparer les positionnements des personnes, comme le fait la réforme de 1988 en proposant la Présentation, l'Accueil ou le Baptême, selon le mode d'adhésion des personnes à la foi de l'Eglise et/ou leur manière d'éduquer dans cette foi leur enfant,
- maintenir ensemble ces positionnements, en acceptant par exemple que le Baptême au sein de la même célébration soit pour certains vécu comme une simple entrée dans l'Eglise et pour d'autres comme une profession de foi.

Dans un cas la sociabilité ecclésiale suppose des stades évolutifs, des étapes, des catégorisations. Ici on distinguerait par exemple les accueillis, les catéchumènes en formation, les baptisés, les confirmés, comme on distinguait hier dans l'organisation pastorale les pratiquants réguliers de l'eucharistie, les irréguliers, les pascalisans, les saisonniers. Nous aurions une Eglise avec des modes d'appartenance différenciés et visibilisés.

Dans l'autre cas la sociabilité ecclésiale suppose l'unanimité de la participation organisée dans des actes collectifs, même si l'adhésion à ces actes connaît des modulations différentes selon les individus, un peu comme on accepte qu'il y ait des personnes qui communient et d'autres pas au cours de la même eucharistie, mais là pour un même geste baptismal il y aurait des significations différentes non affichées. Nous aurions une Eglise avec des significations vécues de ses actes différenciés et non visibilisés.

Ces deux conceptions semblent partager le public que nous avons rencontré et déterminer deux grandes orientations pastorales qui reposent, l'une et l'autre, sur des théologies ecclésiales et sacramentaires distinctes, sans parler de leurs implications christologiques.

Les acteurs pastoraux inscrivent leur pratique, consciemment ou non, de manière réfléchie ou spontanée, dans l'une ou l'autre de ces orientations qui ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Par prudence pastorale, on entend généralement une manière de faire qui évite les inconvénients tout en cumulant les avantages. Non seulement cela semble bien souvent illusoire, mais encore peut cacher une absence de détermination et entraîner une mauvaise perception de la l'action de l'Eglise.

Ce rapport n'avait pour ambition que de synthétiser le plus clairement possible les données recueillies dans les réponses au questionnaire lancé par la commission et dans les entretiens que nous avons conduits. Il revient à la commission destinataire de ce rapport sur les pratiques baptismales pour les enfants entre 2 et 7 ans dans le diocèse de Lyon de formuler des propositions en la matière.

## ANNEXES

### Annexe 1

#### Questionnaire sur la pastorale du baptême des enfants de 2 à 7 ans

(envoyé le 29 novembre 2000)

- |   |  |     |     |
|---|--|-----|-----|
| 1 | Proposez-vous la célébration de la présentation ?<br>Combien de présentations avez-vous célébrées en 1999 ?  | OUI | NON |
| 2 | Proposez-vous la célébration de la première étape du baptême :<br>l'Accueil ?<br>Combien d'accueils avez-vous célébrés en 1999 ?   | OUI | NON |
| 3 | Célébrez-vous des baptêmes entre 2 et 7 ans ?<br>Combien de baptêmes avez-vous célébrés en 1999 dans cette tranche d'âge ?   | OUI | NON |
| 4 | Proposez-vous uniquement de différer le baptême ?<br>Pouvez-vous nous donner approximativement le nombre de fois où vous l'avez fait en 1999 ?   | OUI | NON |
| 5 | Proposez-vous une préparation spécifique à ces types de célébrations ?<br>Quelle préparation pour la présentation ?<br>Quelle préparation pour l'Accueil ?<br>Quelle préparation pour le baptême d'enfants entre 2/7 ans ? | OUI | NON |
| 6 | Que proposez-vous pour le suivi :<br>de la présentation ?<br>de l'accueil ?<br>du baptême des enfants entre 2/7 ans ?  |     |     |
| 7 | Quelles questions cette pastorale vous pose-t-elle ?   |     |     |
| 8 | Avez-vous modifié votre manière de faire ces dernières années ?<br>Si oui, pouvez-vous nous dire en quelques mots en quoi et pour quelles raisons ?  | OUI | NON |
| 9 | Accepteriez-vous de recevoir quelqu'un pour échanger plus longuement avec vous au sujet de la pastorale<br>des baptêmes des enfants entre deux et sept ans ?   | OUI | NON |

## Annexe 2

### Tableaux des résultats

Nombre de lieux selon les propositions faites (Présentation, Accueil, Baptême)

Propositions	Lieux	Lieux
P + A + B	26	75
P + A sans B	18	75
A + B sans P	06	75
A seul	12	75
B seul	03	75
Données inexploitable	10	75
Données exploitables	65	75

Nombre d'actes par nature dans les lieux  
 où les trois propositions (Présentation + Accueil + Baptême) sont faites

Présentation	Accueil	Baptême
0	7	
0	1	5
0	3	9
3	8	1
2	2	8
1	0	1
1	2	8
0	0	5
0	0	7
0	1	12
0	0	1
0	0	2
0	2	1
0	0	5
1	2	4
0	1	3
0	0	3
0	2	3
0	0	1
0	0	6
0	0	4
0	0	2
0	1	4
1	0	0
0	2	4
0	4	15

26 lieux avec les 3 propositions  
 06 lieux avec célébration de Présentation  
 14 lieux avec célébration d'Accueil  
 24 lieux avec célébration de Baptême

---

Nombre d'actes par nature dans les lieux  
où deux propositions (Présentation + Accueil) sont faites

---

Présentation	Accueil
0	0
1	/
0	3
0	0
0	0
2	2
1	1
0	0
0	7
0	0
0	2
0	4
2	3
0	0
0	2
0	1
0	3
0	1

18 lieux avec ces 2 propositions  
04 avec célébrations de Présentation et d'Accueil

---

Nombre d'actes par nature dans les lieux  
où deux propositions (Accueil + Baptême) sont faites

---

Accueil	Baptême
0	2
0	2
5	2
3	7
0	20
2	0

06 lieux avec ces 2 propositions  
03 lieux avec célébrations d'Accueil et de Baptême

---

Nombre d'actes par nature dans les lieux  
où une seule proposition (Accueil) est faite

---

Accueil
1
10
0
0
8
2
9
9
0
7
0
1

12 lieux avec cette seule proposition  
08 lieux avec célébration d'Accueil

---

Nombre d'actes par nature dans les lieux  
où une seule proposition (Baptême) est faite

---

Baptême
5
1
2

---

03 lieux avec cette seule proposition

---

## Annexe 3

### Guide d'entretien

---

#### OFFRE LOCALE

---

01. comment se déroule la réception des demandes pour les célébrations de 2-7 ans ?
02. qui reçoit les parents ?
03. quelles propositions sont faites ?

#### DEMANDE-RECEPTION DES PARENTS

---

04. les parents choisissent-ils ?
05. comment les parents choisissent-ils ?
06. comment réagissent-ils ?
07. quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion des demandes ?
08. à quelle occasion ces demandes sont-elles faites ?
09. combien de demandes recevez-vous en moyenne par an ?

#### PREPARATION

---

10. les trois types de célébration se préparent-elles de façon différente ?
11. si oui, comment se prépare la présentation ?
12. si oui, comment se prépare l'accueil ?
13. si oui, comment se prépare le baptême ?
14. dans quel cadre se déroule la célébration ?

#### SUIVI

---

15. quelle trace écrite subsiste de ces célébrations ?
16. y a-t-il un suivi spécifique à chacune de ces célébrations ?
17. si oui, quel suivi pour la célébration ?
18. si oui, quel suivi pour l'accueil ?
19. si oui, quel suivi pour le baptême ?
20. quelles difficultés rencontrez-vous dans ce suivi ?

#### MOTIVATIONS PARENTS

---

21. pourquoi les parents font-ils une démarche si tardive par rapport à la naissance ?
22. que désirent les parents en effectuant cette démarche à 2 ans, 3 ans... ?
23. les parents vous paraissent-ils plutôt motivés ou plutôt négligents dans l'éducation chrétienne de leurs enfants ?
24. avez-vous perçu un changement chez les parents depuis quelques années ?
25. si oui, quel changement ?

### MODIFICATIONS PASTORALES

---

26. vous-même avez-vous changé votre point de vue sur ces parents ?
27. si oui, en quoi avez-vous changé ?
28. cela a-t-il modifié votre pastorale ?
29. si oui, quels changements avez-vous apporté à la pastorale des 2-7 ans ?
30. quelles sont les raisons qui vous ont amenés à modifier votre pratique pastorale ?
31. êtes-vous plutôt satisfaits de votre changement ?
32. pensez-vous avoir été plutôt contraints de modifier votre pastorale ?
33. que pensez-vous de cette évolution ?

### REFORME DE 1988

---

34. que pensez-vous de la réforme de la pastorale du baptême intervenue dans notre diocèse en 1988 ?
35. aujourd'hui voyez-vous des changements à apporter à cette réforme ?
36. si oui, lesquels ?
37. si oui, pour quelles raisons ?
38. comment les personnes de votre paroisse qui n'ont pas d'enfants en bas âge ont-ils perçu cette réforme de 1988 ? Eventuellement différenciez selon les publics.
39. voyez-vous un changement de point de vue de vos paroissiens en ce domaine ? Si oui, dans quel sens ?

### CATECHISME

---

40. au plan du catéchisme (à partir du CE2) y a-t-il un effet de cette pratique (présentation, accueil, baptême) ?
41. si oui, lequel ?
42. comment réagissent les équipes de catéchistes ?
43. rencontrez-vous des difficultés avec le rituel de l'accueil en catéchisme ? Lesquelles ?

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>Rappel historique</b> .....	<b>1</b>
<b>Méthodologie de l'enquête</b> .....	<b>2</b>
Objet de l'enquête .....	2
Enquête par questionnaire .....	3
Entretiens .....	3
<b>SITUATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>La situation intra-familiale</b> .....	<b>5</b>
Le couple .....	5
La fratrie .....	5
<b>La situation sociologique des populations locales</b> .....	<b>5</b>
Différences sociologiques locales .....	6
Les nouveaux parents .....	6
<b>La situation des pratiques pastorales locales</b> .....	<b>6</b>
Du pluralisme à la concurrence .....	6
Limite d'âge et limites paroissiales .....	7
<b>La situation des pratiques pastorales dans l'histoire locale</b> .....	<b>7</b>
Antériorité.....	7
Rupture .....	7
<b>La situation de l'équipe pastorale locale</b> .....	<b>8</b>
Cohérence de l'équipe pastorale .....	8
Rôle du prêtre.....	8
<b>La situation du diocèse</b> .....	<b>8</b>
Changement diocésain.....	8
Isolement diocésain.....	9
<b>REPRESENTATIONS</b> .....	<b>10</b>
<b>Deux axes de signification</b> .....	<b>10</b>
Axe volonté / évidence .....	10
Les actes baptismaux sont vécus comme une évidence. ....	10
Les actes baptismaux sont vécus comme un acte volontaire. ....	11
Axe geste social / geste de foi .....	12
Les actes baptismaux sont vécus comme actes de foi. ....	12
Les actes baptismaux sont vécus comme acte social.....	13
<b>Deux théologies sacramentaires</b> .....	<b>14</b>
Intervention de Dieu dans la vie des hommes .....	14
Manifestation de Dieu au cœur des hommes .....	14
<b>Ambiguïté de la réforme de 1988</b> .....	<b>14</b>

<b>QUESTIONS EN DEBAT .....</b>	<b>16</b>
<b>ALLER VERS DAVANTAGE DE COHERENCE POUR L'AGE LIMITE DES BAPTEMES DE PETITS ENFANTS.....</b>	<b>16</b>
L'âge de l'autonomie de l'enfant .....	16
La période de latence 2-7 ans .....	17
Le changement d'âge-limite .....	17
<b>ASSURER UN MEILLEUR SUIVI DE LA DEMARCHE BAPTISMALE .....</b>	<b>17</b>
Eveil à la foi .....	18
Fête des baptisés .....	18
Messes des familles.....	18
Livret de catholicité .....	18
<b>AFFIRMER PLUS NETTEMENT LA REFORME DE LA DEMARCHE BAPTISMALE DES PETITS ENFANTS.....</b>	<b>20</b>
Donner des règles officielles à cette démarche .....	20
Donner davantage de publicité à cette démarche .....	20
Parvenir à une pastorale cohérente .....	20
<b>ADAPTER DES RITUELS AUX AGES DE L'ENFANCE .....</b>	<b>20</b>
Incohérences .....	21
Rituel baptismal par étapes .....	21
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>
<b>L'application de la réforme de 1988.....</b>	<b>22</b>
<b>Le changement de contexte.....</b>	<b>23</b>
<b>Deux orientations.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>25</b>
<b>Questionnaire sur la pastorale du baptême des enfants de 2 à 7 ans .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 2.....</b>	<b>26</b>
<b>Tableaux des résultats.....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 3.....</b>	<b>29</b>
<b>Guide d'entretien.....</b>	<b>29</b>